

Typologie du surendettement à La Réunion Éléments de comparaison avec les autres DOM et la métropole

É
C
L
A
I
R
A
G
E

La crise financière et économique qui frappe durablement La Réunion depuis 2008 fragilise les ménages réunionnais. Dans ce contexte, le nombre de dossiers de surendettement déposés à La Réunion a fortement augmenté en 2009, puis sur la période récente. Comparée aux autres DOM, La Réunion est le département qui compte le plus de dossiers de surendettement déposés, en nombre (1 153 dossiers en 2012) comme en proportion : la moitié des dossiers enregistrés dans les DOM concerne en effet le département.

Cette étude s'intéresse à la typologie des débiteurs surendettés réunionnais, et la compare à celle observée dans les autres DOM et en France métropolitaine. Il en ressort principalement que les surendettés réunionnais sont généralement jeunes, au chômage ou sans profession, et que beaucoup d'entre eux vivent seuls. Les spécificités domiennes sont souvent plus marquées à La Réunion, et s'expliquent d'abord par les caractéristiques structurelles propres à la population du département.

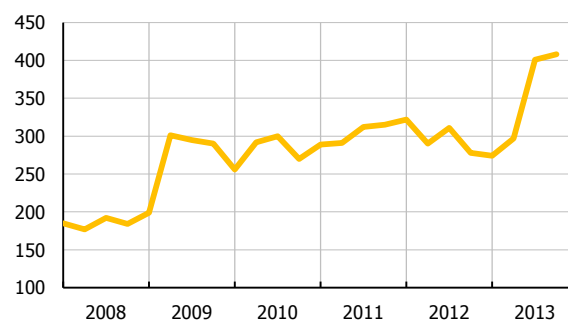
LA NOTE TYPOLOGIQUE

Les études typologiques visent à établir le profil sociodémographique et professionnel des particuliers surendettés, et à décrire la structure et les caractéristiques de leurs ressources, de leur patrimoine et de leur endettement. Réalisée pour la première fois dans les DOM en 2006, une étude de ce type a permis de mieux comprendre les spécificités des surendettés ultramarins par rapport à ceux de métropole (via l'enquête typologique de la Banque de France). La présente note constitue sa déclinaison pour La Réunion. Pour chaque géographie des DOM, les données présentées sont des ratios moyens sur la période 2010-2012. L'utilisation de cette moyenne permet de dégager les tendances structurelles et de gommer certains phénomènes atypiques ponctuels, liés au faible nombre de dossiers concernés. Les éléments concernant la France métropolitaine portent sur 2011, dernière année pour laquelle ils sont disponibles.

ÉVOLUTION DU SURENDETTEMENT

Stable jusqu'en 2008, le nombre de dossiers soumis à la commission de surendettement de La Réunion a fortement augmenté au début de l'année 2009, dans un contexte de crise naissante. La tendance est ensuite restée orientée à la hausse, mais à un rythme beaucoup plus faible. Elle s'accélère à nouveau très fortement depuis début 2013. Cette hausse récente s'explique pour partie par une crise qui s'installe dans la durée, et par le chômage qui s'accroît. Mais surtout, de très nombreux chômeurs ne bénéficient plus du système d'indemnisation de Pôle emploi et doivent désormais recourir aux minima sociaux. A cela s'ajoutent les actions de communication menées récemment par la commission de surendettement, qui ont permis de mieux faire connaître le dispositif auprès du public.

Nombre de dossiers déposés à la commission de surendettement



Source : IEDOM (données trimestrielles)

Le nombre de dossiers pour 1 000 habitants à La Réunion évolue à un rythme soutenu. Il est passé de 1 à 1,4 dossier pour 1 000 habitants entre 2008 et 2012. Il est plus élevé que dans les autres DOM, mais reste très inférieur à celui de la France métropolitaine (3,4 dossiers pour 1 000 habitants).

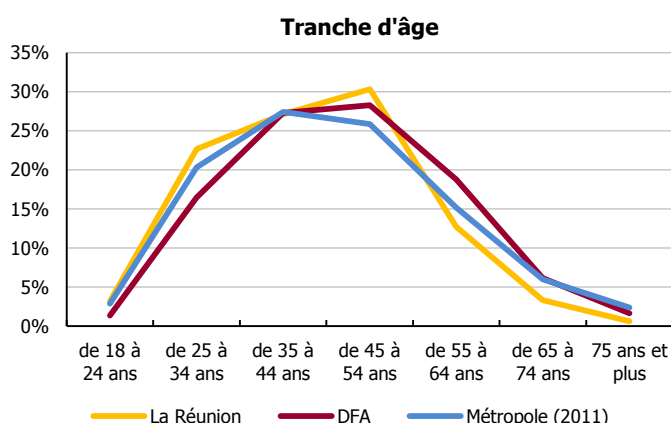
Les raisons expliquant cette faiblesse du taux de dépôt sont globalement les mêmes dans tous les DOM, mais jouent à des degrés divers selon le territoire. Ainsi, la bancarisation des ménages progresse dans les DOM, et notamment à La Réunion, mais reste moindre qu'en métropole, et l'endettement bancaire y est moins généralisé. Des facteurs psychologiques et socioculturels caractéristiques des petites économies insulaires rendent par ailleurs les ménages plus réticents à déclarer les difficultés qu'ils rencontrent, d'autant qu'ils bénéficient encore souvent d'une solidarité familiale et parfois communautaire leur permettant d'y faire face. Enfin, l'apparente complexité de la procédure et l'inscription systématique au FICP¹ dès le dépôt d'un dossier continuent de rebuter certains débiteurs.

Taux de dépôt : Nombre de dossiers pour 1 000 habitants

	2008	2010	2011	2012
France métropolitaine	3,1	3,5	3,7	3,4
5 DOM	0,9	1,2	1,3	1,3
La Réunion	1,0	1,4	1,5	1,4

Sources : IEDOM, Banque de France

DAVANTAGE DE JEUNES ET DE COUPLES

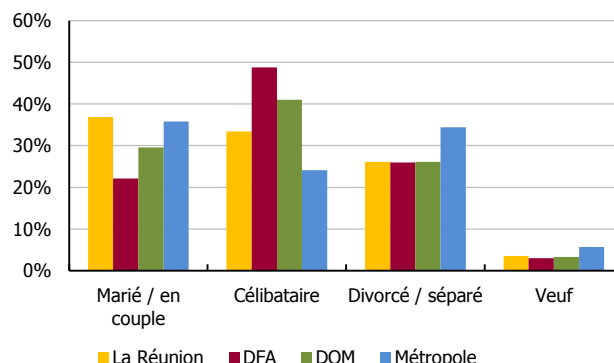


Sources : IEDOM, Banque de France

Par rapport à l'enquête typologique de 2006, la proportion des surendettés âgés de moins de 35 ans a légèrement augmenté dans les DOM, et particulièrement à La Réunion. En période de crise, il devient en effet plus difficile pour les parents de soutenir leurs enfants, notamment lorsque les fratries sont nombreuses. Ainsi, face à un chômage croissant et à une solidarité intergénérationnelle qui bénéficie d'abord aux personnes âgées, les jeunes réunionnais sont désormais plus nombreux à déclarer une situation de surendettement.

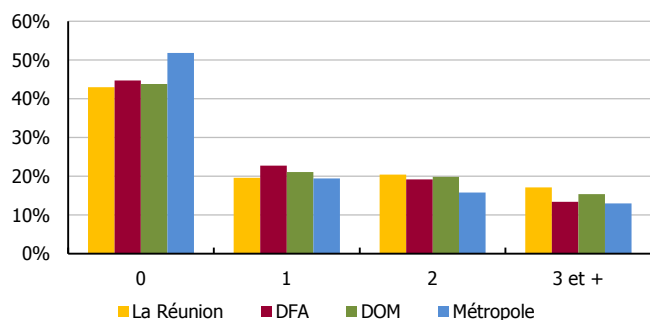
36,8 % des surendettés réunionnais vivent en couple, soit une proportion identique à celle observée en France métropolitaine, mais supérieure à celle des DFA.

Situation matrimoniale



Sources : IEDOM, Banque de France

Nombre de personnes à charge



Sources : IEDOM, Banque de France

Dans les DFA, la situation est en effet très différente, puisque 57,7 % des débiteurs sont des femmes seules. Là encore, cette situation est le reflet de la structure par statut matrimonial de chaque zone. Les familles monoparentales composées d'une femme avec ou sans enfants à charge, représentent ainsi 60,6 % des dossiers en Guyane, 53,4 % en Guadeloupe et 59,3 % à La Martinique, mais seulement 36,5 % à La Réunion. Les hommes seuls représentent quant à eux 26,6 % des dossiers réunionnais.

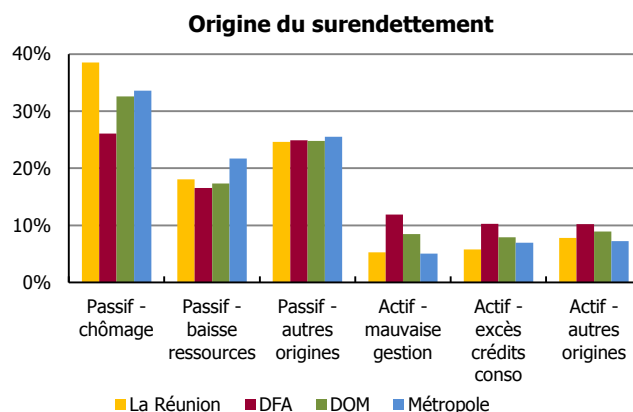
Globalement, le nombre de personnes à charge par dossier est plus élevé dans les DOM qu'en France métropolitaine, notamment à La Réunion. Les dossiers comportant 3 personnes à charge ou plus représentent par exemple 17,1 % du total à La Réunion, contre 13,4 % dans les DFA et 13,0 % en métropole.

¹ Le Fichier des incidents de remboursement des crédits aux particuliers (FICP) est un fichier informatique qui enregistre les particuliers en retard dans le remboursement d'un crédit, ou ayant déposé un dossier de surendettement.

LE CHÔMAGE, CAUSE PRINCIPALE DU SURENDETTEMENT À LA RÉUNION

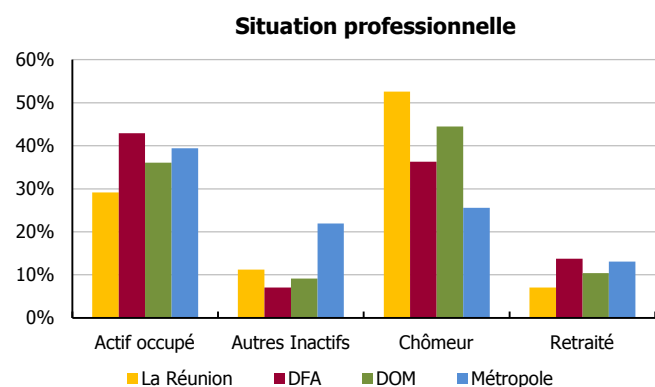
Plus encore qu'aux Antilles ou en Guyane, le surendettement à La Réunion est d'abord « passif », lié aux accidents de la vie (baisse de ressources, chômage, divorce, etc.) Près de 81,2% des dossiers réunionnais relèvent de cette catégorie, contre 67,6 % dans les DFA. Ce sont essentiellement les dossiers dont l'origine est liée à une situation de chômage qui expliquent cette différence : 38,5 % des dossiers sont concernés à La Réunion, contre 26,1 % dans les DFA. Cette caractéristique des DOM, et le fait qu'elle soit plus marquée à La Réunion, trouve essentiellement son origine dans les différences de taux de chômage en population générale (29,5 % à La Réunion au deuxième trimestre 2011, contre 9,1 % en France métropolitaine, et entre 21 % et 23 % dans les différents DFA).

Le surendettement « actif » (mauvaise gestion, excès de crédits à la consommation, impayés de charges courantes, etc.) concerne pour sa part 18,8 % des dossiers réunionnais, soit une proportion beaucoup plus faible qu'aux Antilles-Guyane où il est à l'origine de 32,4 % des dossiers soumis à la commission de surendettement.



Sources : IEDOM, Banque de France

LE STATUT PROFESSIONNEL DÉTERMINE LE TYPE DE RESSOURCES



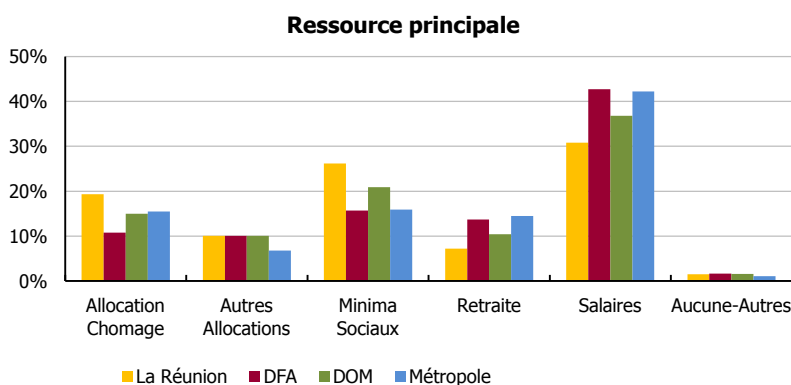
Sources : IEDOM, Banque de France

Les causes du surendettement sont évidemment fortement corrélées à la situation professionnelle du débiteur. A La Réunion, 52,6 % des débiteurs sont chômeurs, contre 36,3 % dans les DFA et 25,6 % en France métropolitaine. Les actifs occupés y sont donc moins représentés qu'en métropole (30,4 % contre 39,4 %), contrairement aux Antilles-Guyane où 42,6 % des débiteurs ont un emploi.

La part des retraités est en outre plus faible à La Réunion (7,1 %) que dans les DFA (13,7 %). Les tranches d'âge au-delà de 55 ans sont en effet nettement moins représentées à La Réunion que dans les DFA ou en métropole. Cela s'explique bien sûr par la jeunesse de la population réunionnaise, mais aussi par une solidarité intergénérationnelle qui, bien qu'entachée par la crise, est toujours réelle et plus marquée que dans les autres DOM. Cette forte entraide familiale bénéficie en particulier aux plus de 60 ans.

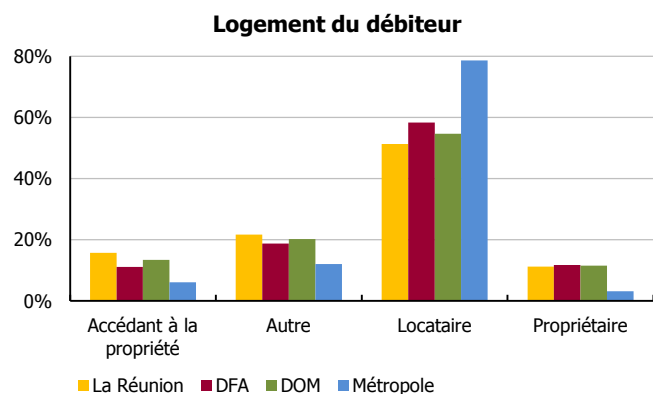
Les dossiers réunionnais comprennent plus fréquemment des co-débiteurs que ceux des DFA (respectivement 28,4 % et 13,6 %), dont la situation professionnelle est généralement similaire à celle des débiteurs. Ceci reste lié à la situation matrimoniale, notamment au fait que les dossiers des DFA sont majoritairement soumis par des femmes seules.

Les salaires constituent la ressource principale dans de nombreux dossiers, mais de manière beaucoup moins marquée à La Réunion (30,8 % des dossiers) qu'aux Antilles-Guyane (42,7 %). Corolaire du poids important du chômage dans le surendettement à La Réunion, les allocations chômage constituent la ressource principale dans un dossier sur cinq (moins d'un dossier sur dix dans les DFA). Les minima sociaux, perçus par de nombreux chômeurs n'ayant jamais travaillé ou ayant épuisé leurs droits à prestations, sont déclarés comme ressource principale dans 26,2 % des dossiers, contre 15,7 % dans les DFA. Les retraites sont rarement citées comme ressource principale, ce qui s'explique logiquement par la faible proportion de retraités.



Sources : IEDOM, Banque de France

MOINS DE LOCATAIRES PARMIS LES SURENDETTÉS



La moitié (49,8 %) des surendettés réunionnais sont locataires, contre 58,2 % dans les DFA et, surtout, 78,6 % en France métropolitaine. Pourtant, les proportions de propriétaires ne sont globalement pas très différentes dans la population générale de ces territoires. Mais les ménages les plus modestes sont plus souvent propriétaires dans les DOM qu'en métropole (ils ont souvent pu construire un logement, même modeste, sur un terrain familial).

Par ailleurs, certains ménages accèdent à la propriété via les programmes de logements évolutifs sociaux (LES), spécifiques aux DOM. Les débiteurs en accession à la propriété représentent ainsi 15,8 % des dossiers à La Réunion, contre 11,1 % dans les DFA et 6,1 % seulement en France métropolitaine. La résolution de ces dossiers est complexe, les commissions pouvant jusqu'à présent difficilement les orienter en Procédure de rétablissement

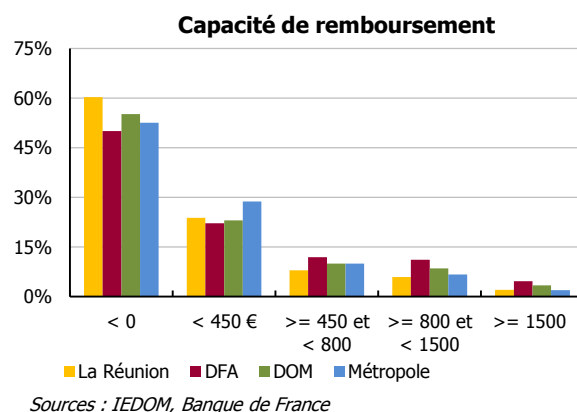
personnel (PRP), qui conduirait à vendre le logement et nécessiterait alors un relogement en pratique souvent plus coûteux. Les modifications apportées par la loi de régulation et de séparation des activités bancaires du 26 juillet 2013 devraient permettre de faciliter leur résolution, en rendant éligibles les propriétaires surendettés, même s'ils disposent d'un bien dont la valeur dépasse le montant de leurs dettes.

La proportion d'hébergés (ou occupant à titre gratuit) est nettement plus importante dans les DOM, et notamment à La Réunion (21,7 %, contre respectivement 18,8 % et 12,1 % dans les DFA et en métropole), signe d'une plus grande solidarité au sein des familles ou des communautés.

DES CAPACITÉS DE REMBOURSEMENT PLUS FAIBLES QU'EN MÉTROPOLE

En 2011, 60,7 % des surendettés réunionnais ont une capacité de remboursement (somme des ressources moins les charges) négative, soit une proportion plus importante que dans les DFA (51,2 %) et en France métropolitaine (52,5 %). Les ménages concernés ont souvent comme ressource principale les minima sociaux. Ils sont nombreux à avoir souscrit des crédits à la consommation (57,0 % à La Réunion et 54,7 % dans les DFA). A l'opposé, 53,4% des ménages réunionnais ayant une capacité de remboursement mensuelle supérieure ou égale à 1 500 euros, ont contracté des prêts immobiliers (54,5 % aux Antilles-Guyane).

Les dettes à la consommation sont les plus fréquentes, aussi bien en nombre de dossiers concernés qu'en montant. Elles représentent 45,5 % de l'endettement global à La Réunion (46,9 % dans les DFA). Ce niveau reste nettement en deçà de celui constaté en France métropolitaine (58,2 %). A l'inverse, le poids des dettes immobilières dans l'endettement global est plus important qu'en métropole : il représente environ un tiers de l'endettement global dans les DOM, contre moins d'un cinquième en France métropolitaine.



L'IEDOM ET LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DE LA RÉUNION

L'Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM) assure dans chaque DOM, pour le compte de l'Etat, le secrétariat de la commission de surendettement. Organisme public départemental, cette commission a pour vocation de chercher des solutions adaptées à la situation de chaque débiteur. L'entrée en vigueur de la « loi Lagarde » début novembre 2010 a renforcé le rôle de ces commissions. Dorénavant, elles peuvent recommander aux juges l'effacement total des dettes si le surendetté ne possède pas d'actifs de valeur. Cette procédure de rétablissement personnel (PRP) concerne les personnes dont l'endettement est trop important et ne peut être traité par les mesures de redressement classiques. Elle vise ainsi à donner une seconde chance aux surendettés dont la situation est irrémédiablement compromise. La commission peut également recommander au juge des mesures combinées prévoyant un remboursement et un effacement partiel des dettes. Enfin, elle peut proposer, sans l'intervention d'un juge, des mesures de rééchelonnement de dette, de réduction de taux d'intérêt, de report ou de suspension d'exigibilité. Depuis la mise en œuvre de la nouvelle procédure de rétablissement personnel en avril 2004, le nombre de dossiers orientés vers la PRP croît régulièrement pour atteindre 25,5 % des dossiers recevables à La Réunion en 2011, un niveau proche de la France métropolitaine (28,0 %). Il est en revanche nettement plus faible dans les DFA (11,1 %).

Pour en savoir plus sur le fonctionnement de la commission de surendettement, suivez le lien :

http://www.iedom.fr/IMG/pdf/commission_de_surendettement_des_particuliers_de_la_reunion_mars_2013.pdf

Toutes les publications de l'IEDOM sont accessibles et téléchargeables gratuitement sur le site www.iedom.fr

Directeur de la publication : N. de SEZE - Responsable de la rédaction : T. BELTRAND – Rédacteurs : T. MARCEL & M. MORANDO

Éditeur et imprimeur : IEDOM

Achevé d'imprimer le 25 octobre 2013 – Dépôt légal : octobre 2013 – ISSN 1952-9619